



HAL
open science

Innovation technique et institutionnelle en agriculture : l'apport d'une démarche de médiation territoriale pour éclairer une politique publique : le cas de l'eucalyptus en Midi-Pyrénées

Aude Ridier, Laurent Lelli, Charilaos Kephaliacos

► To cite this version:

Aude Ridier, Laurent Lelli, Charilaos Kephaliacos. Innovation technique et institutionnelle en agriculture : l'apport d'une démarche de médiation territoriale pour éclairer une politique publique : le cas de l'eucalyptus en Midi-Pyrénées. *Géographie, Économie, Société*, 2011, 13 (4), pp.413-432. 10.3166/ges.13.413-432 . hal-03608230

HAL Id: hal-03608230

<https://hal.science/hal-03608230v1>

Submitted on 14 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Innovation technique et institutionnelle en agriculture :
l'apport d'une démarche de médiation territoriale
pour éclairer une politique publique : le cas de l'eucalyptus en Midi-Pyrénées.

Aude RIDIER*, **Laurent LELLI****, **Charilaos KEPHALIACOS*****

* *Agrocampus Ouest, UMR 1302 SMART&EA 4212 LEREPS, 65 rue de Saint-Brieuc, CS 84215, 35 042 Rennes*
Cedex (tel : 02 23 48 56 92, fax : 54 17, email : aude.ridier@agrocampus-ouest.fr)

** *UMR Métafort de Clermont-Ferrand, DRAAF Midi-Pyrénées*

*** *ENFA, EA 4212 LEREPS, BP 22687, 31326 Castanet-Tolosan*

Résumé

L'article présente un travail de recherche visant à analyser les conditions d'insertion d'arbres d'eucalyptus en Taillis à Courte Rotation (TCR) au sein d'un canton périurbain de l'agglomération toulousaine (Rieumes). L'analyse porte plus particulièrement sur les modalités de diffusion de cette innovation technique dans le système de production agricole régional. Un dispositif méthodologique alliant deux entrées disciplinaires est formulé. En économie, une analyse des coûts et des contrats proposés aux planteurs est effectuée. Cette première approche permet d'évaluer le caractère incitatif de la plantation, moyennant soutien public, et d'apprécier si l'incertitude liée au choix de plantation est réduite par le contrat. En géographie, un travail de médiation territoriale permet de mettre en lumière les éléments du dispositif institutionnel en place autour de cette innovation, utilisant le paysage comme outil dialogue entre différents acteurs du territoire local (agriculteurs, élus, services de l'Etat...).

Abstract

In this article, the introduction of Short Rotation Coppices of Eucalyptus into specialized cash crop farming systems is analyzed at both individual and local scale. The area studied is located in Toulouse urban area, which raises the problem of competition between farming, forest and urban activities. A methodological framework is built up with two disciplinary approaches. In a first step, we assess the financial incentives and the possible transaction costs linked to the contracts offered by retailers to farmers, in order to encourage them to plant trees. In a second step, we propose to enlarge the analysis scale beyond the supply chain and to explore, with a mediation tool, the possible institutional arrangements, at local scale, that could diminish transaction costs and increase the acceptability of the plantation.

Mots clés : Taillis à Courte Rotation, innovation, contrats, coordinations, développement territorial, médiation

Introduction

Depuis le début des années 2000, la région Midi-Pyrénées soutient le développement d'une ressource en biomasse ligneuse, ceci, jusqu'à une période récente, prioritairement à des fins papetières. L'eucalyptus, mais aussi d'autres essences comme le saule ou le peuplier, conduits en Taillis à Courte Rotation (TCR), peuvent en effet fournir, par une coupe répétée tous les 8 à 10 ans une biomasse conséquente susceptible d'être valorisée pour un débouché en pâte à papier. Un programme de développement de TCR en Midi-Pyrénées, financé par le Conseil Régional, prévoit un cadre contractuel où s'engagent à long terme les signataires du contrat. Il concerne les planteurs, l'industriel, les institutions d'encadrement technique (coopératives ou experts forestiers) et les acteurs publics (conseil régional, direction régionale de l'agriculture et de la forêt) couplant ainsi moyens financiers, techniques et humains. Malgré ces incitations européennes et régionales en faveur de cultures énergétiques ou non alimentaires, la plantation de TCR sur les terres agricoles demeure très peu développée en France avec moins de 3 000 ha en 2009¹, dont plus de 1 200 ha en Midi-Pyrénées en peuplier et eucalyptus pour des usages papetiers². Seule une partie des planteurs sont des agriculteurs, mais les agriculteurs, qui représentent une réserve foncière importante et qui bénéficient de soutiens européens et régionaux en faveur de la diversification en cultures industrielles et en faveur la plantation d'arbres, sont devenus une cible privilégiée pour l'industriel. Le développement très lent s'explique par trois principaux facteurs : la longueur de l'engagement (plus de 20 ans pour rentabiliser l'investissement), la lourdeur de l'investissement de départ pour des revenus espacés, l'incertitude sur l'évolution du prix de la ressource. S'ajoute à cela la faiblesse des connaissances et références techniques diffusées sur la conduite et la réussite de ces cultures (Ridier, 2011).

Nous présentons ici un travail de recherche visant à analyser plus précisément les conditions d'insertion de TCR d'eucalyptus au sein d'un canton périurbain de l'agglomération toulousaine : Rieumes. Le choix de travailler sur ce canton situé à 40 kilomètres au sud-ouest de Toulouse, dans la troisième couronne de l'agglomération régionale, a été motivé par plusieurs facteurs. Marqué par des paysages encore ruraux et ponctué sur les hautes terrasses de la Garonne de massifs forestiers conséquents, ce canton connaît des mutations démographiques et économiques liées à la fois aux évolutions globales au sein de la filière en grande culture (diminution du nombre d'exploitations, spécialisation et agrandissement des structures) et à l'urbanisation croissante de cette zone (la SAU occupe 68% de la surface totale et la population s'est accrue de 28% par an depuis 6 ans). Ce canton se situe dans la zone ciblée comme étant propice à la plantation d'arbres (selon des critères de distance à l'usine et de sol/ climat favorables). Les dynamiques territoriales, notamment agricoles constituaient donc une entrée pour discuter de l'insertion d'eucalyptus, quelques agriculteurs ayant déjà par ailleurs expérimenté des plantations, en contrat avec l'industriel de pâte à papier sur ce canton.

La première partie du papier expose et justifie les termes de l'approche employée, l'analyse d'une innovation technique et l'élargissement du concept d'innovation à l'échelle des institutions et du territoire afin de mettre en lumière les éléments du dispositif institutionnel en place ainsi que sa capacité à être approprié localement. La deuxième partie expose comment le dispositif de recherche s'est progressivement construit et étoffé, en intégrant progressivement de nouvelles dimensions d'analyse et de nouveaux acteurs, élargissant ainsi l'analyse de l'innovation construite. La troisième partie présente les résultats et les limites d'une approche individuelle de la rentabilité de l'arbre et de ses possibilités d'adoption par les agriculteurs. La quatrième et dernière partie explore, à l'aide d'un outil de médiation, un système plus large d'acteurs (élus, chargés de mission territoriaux, services de l'Etat...) qu'il est possible d'impliquer à l'échelle territoriale, pour questionner les conditions locales de mise en œuvre de la politique publique d'incitation à la plantation.

¹ Soit environ 0.25% du total des surfaces en cultures pérennes énergétiques installées en France.

² Cf. projet déposé au CCRDT Conseil Régional de Midi-Pyrénées : «*Approche interdisciplinaire de la gestion de l'eucalyptus dans un cadre de développement durable.*».

1^{ère} partie – L’eucalyptus : une innovation technique, organisationnelle et institutionnelle

Par son caractère exogène aux productions, aux pratiques, aux savoir-faire et aux connaissances actuelles des agriculteurs de la région (majoritairement de grande culture), nous qualifions la plantation d’eucalyptus d’innovation technique car elle introduit, au sein du système de production actuel, un produit nouveau s’appuyant sur des techniques en partie nouvelles. On peut également la qualifier d’innovation radicale puisqu’elle va modifier profondément chez l’agriculteur, la technologie de production (nouveau matériel végétal nécessitant de nouvelles connaissances et de nouveaux itinéraires techniques) et l’horizon de prise de décision (pluriannuel et non annuel). L’eucalyptus est présenté par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, à travers l’incitation financière à la plantation, comme un produit de diversification possible pour l’agriculture, en tant que nouvelle source de biomasse valorisable dans plusieurs filières (énergie, papier).

Il est bien connu maintenant que la diffusion d’une innovation technique peut être facilitée par la mise en œuvre de formes d’innovation institutionnelle. L’introduction d’arbres dans le paysage et dans les techniques agricoles régionales peut faire l’objet d’un accompagnement par les autres acteurs des territoires ruraux qui ont un rôle à jouer de plus en plus prégnant dans la mise en œuvre des politiques économiques et d’aménagement. En effet, l’échelle locale est un lieu d’innovation privilégié où les coordinations entre acteurs locaux - communes, acteurs du développement agricole et rurale, usagers....- peuvent être un moyen plus efficace d’innover que les seules relations marchandes ou contractuelles (Cooke, 2004). Ainsi un système d’innovation régional, fortement basé sur un système de connaissances émanant de la sphère publique (laboratoires, universités, organisations de transfert, telles les chambres d’agriculture) peut favoriser l’émergence d’innovation et la croissance. Au-delà de l’échelle de l’exploitation agricole, l’intégration des TCR dépend aussi du développement de coordinations entre acteurs à plusieurs échelles. Ces coordinations sont vues comme un réseau d’innovation, au sens de milieu innovateur (Massard et al., 2004) . Les conditions de réalisation de ce réseau sont : i) une innovation technique pouvant constituer une nouvelle source de compétitivité en agriculture, ii) le système de production agricole régional comme principe organisationnel ; iii) un « principe territorial » mettant en jeu des coordinations et des proximités géographiques entre acteurs en région. Ainsi, nous proposons une analyse des conditions de réalisation de cette innovation à travers la mise en jeu de coordinations marchandes et contractuelles et de coordinations non marchandes assises sur des territoires et projets territoriaux dans lesquels s’inscrit cette nouvelle ressource forestière (Colletis, Rychen, 2005). Les coordinations non marchandes entre acteurs sont vues comme un moyen de réduire l’incertitude inhérente au caractère innovant du projet (ou créer de la confiance). L’émergence de nouvelles coordinations constitue un accompagnement au projet de plantation permettant la définition et l’acceptation de nouvelles règles et facilitant l’apprentissage, tout comme pour les produits spécifiques ou de qualité (Gilly et Wallet, 2005). L’objectif est de montrer que l’élargissement de l’analyse au-delà de la sphère micro-économique du planteur (voire de la filière), permet de trouver des synergies avec les projets territoriaux et d’aménagement de l’espace en cours dans les territoires et de prendre en main la gestion de ressources environnementales communes (Papy et Torre, 2003).

2^{ème} partie – La construction du projet de recherche avec les partenaires

Le projet de recherche s’est construit progressivement en agréant les préoccupations d’acteurs divers, au fur et à mesure de la progression de la recherche. La point de départ de l’analyse est celui d’une innovation avant tout technologique (introduire un nouveau type de culture, sensible au gel, dans une région agricole) impliquant des acteurs intéressés par les aspects d’adaptation d’une essence forestière aux conditions agronomiques de la région. A la demande de l’industriel qui cherchait à recruter des planteurs pour installer une ressource ligneuse localement, le travail s’est ensuite, orienté, dans une deuxième étape, vers la recherche de partenaires commerciaux : des planteurs. La demande formulée par le Conseil Régional qui soutenait le projet de plantation et par une entreprise papetière localisée à Saint-Gaudens en Comminges visait à comparer la rentabilité de plantations d’eucalyptus à celle de cultures annuelles, pour l’agriculteur. A ce stade, les sciences sociales ont alors été sollicitées dans le projet, mais dans une optique assez finalisée aux yeux de l’industriel, d’identifier les freins et

les leviers à la plantation. Face à cette demande, nous avons procédé à une analyse à deux niveaux de l'adoption : au niveau du planteur agriculteur, en menant quelques enquêtes et en récoltant quelques données sur les coûts de production et au niveau des filières, agricole et forestière. Cette approche des filières a permis de mettre en évidence que la nouvelle activité de plantation d'arbres était très peu relayée au sein des organisations et des filières agricoles (chambres d'agriculture, coopératives), ce qui est pourtant une condition importante à sa réussite. Ce résultat a conduit le projet à évoluer vers une troisième étape, plutôt consacrée à la mise en place de relations entre le monde professionnel agricole et celui des forestiers. Une des principales coopératives agricoles de la région se met en relation avec la coopérative forestière qui intervient dans la plantation des TCR. La coopérative agricole s'intéresse à la recherche de nouveaux débouchés et commence à expérimenter, sur ses sites, plusieurs cultures énergétiques, dont ces nouvelles cultures que sont les TCR. Ayant mis en évidence au cours de nos enquêtes auprès des agriculteurs et des filières, des freins à la mise en place des arbres pouvant venir de la résistance d'acteurs extérieurs aux filières situés dans les zones de plantation (les habitants, les communes, les collectivités territoriales), nous avons, dans la quatrième étape du projet, proposé d'élargir encore l'analyse à l'échelle d'un territoire. Cette échelle a permis d'appréhender la dimension spatiale du projet de plantation et la nécessité de son insertion dans le projet de territoire. Une analyse plus géographique des formes paysagères a été menée comme support de prospective. Cela devait permettre de : comprendre les freins à la diffusion de l'innovation par les acteurs locaux et pas seulement les agriculteurs (élus, responsables associatifs, forestiers, conseillers agricoles...); d'identifier les éventuels enjeux portés par les différents acteurs des territoires ruraux sur l'évolution du foncier agricole vers une culture d'arbres en taillis à courte rotation (tableau 1).

Tableau 1 : implication des différents acteurs-partenaires du projet aux différentes étapes

	Etape 1 Projet technique : adaptation de l'arbre aux conditions agro- climatiques	Etape 2 Projet commercial : trouver des planteurs	Etape 3 Projet mixte inter-filières : forestier, agricole	Etape 4 Projet impliquant un dialogue territorial
Industrie, coopératives forestières				
Planteurs (agriculteurs)				
Chercheurs :				
• Biotechnologie				
• Sciences sociales (économie, géographie)				
Développement agricole : chambres d'agriculture, coopératives agricoles				
Collectivités, territoires				

3^{ème} partie- Analyse de la rentabilité du projet à l'échelle de l'individu et de la filière

Outils et méthodes

Nous proposons une première analyse de la rentabilité du projet de plantation, à deux niveaux : celui du système de production et celui des coordinations à l'intérieur de la filière bois-énergie ou bois-papier.

L'approche de premier niveau procède d'une analyse financière du choix d'investissement et d'une analyse de l'insertion de l'activité dans le système de production de l'agriculteur. Elle s'appuie sur le calcul d'indicateurs de rentabilité à l'exploitation et sur des enquêtes auprès d'un échantillon de planteurs (Houlès et al., 2005). Mais pour un agriculteur, s'engager dans la plantation d'eucalyptus implique aussi de gérer de nouvelles situations de risques liées à la production et au marché³. C'est pourquoi, l'approche de second niveau propose une analyse des contrats entre l'industriel et le planteur, complétée par des enquêtes auprès de planteurs et d'acteurs de la filière agricole. Le contrat proposé aux planteurs est vu comme un instrument de coordination permettant de limiter les risques. L'analyse des contrats et des incitations existants dans la filière bois-papier permet d'appréhender les asymétries d'information entre les acteurs ainsi que le niveau de partage des risques à l'origine de coûts de transactions, éclairant la problématique d'adoption de ces contrats. Cette analyse des contrats permet également de caractériser le système institutionnel formel (les contrats et la convention-cadre qui institue ces contrats) qui a été mis en place au niveau régional en mobilisant les outils de l'économie institutionnelle le concept de coûts de transaction (Williamson, 1979, Coase, 1988). L'analyse consiste à étudier les termes des engagements entre les parties prenantes des contrats et des conventions liant, de près ou de loin, les différents acteurs du projet : planteurs, entreprise papetière et coopératives forestières notamment. La perception des avantages et des inconvénients de la plantation incitée par le contrat est analysée à partir d'entretiens semi-directifs auprès d'une dizaine de planteurs de la région, auprès de l'industriel et des coopératives (Houlès et al., 2005).

Résultats

Si l'article n'est pas centré sur l'évaluation de la rentabilité de l'arbre dans l'exploitation, nous pouvons tout de même évoquer que la particularité de l'eucalyptus, en tant que culture industrielle à vocation papetière ou énergétique, réside dans son caractère de plante pérenne dont les récoltes sont espacées (8 à 10 ans en exploitation de type TCR). Cette caractéristique représente un premier frein pour l'agriculteur, accoutumé à des cultures annuelles (ou à des récoltes annuelles, dans le cas de l'arboriculture), à une certaine régularité des recettes et à une relative flexibilité dans l'assolement. Par ailleurs, la plantation d'arbres ne pose pas de problèmes particuliers d'organisation du travail ou de mobilisation de matériel au sein de l'exploitation ; les enquêtes menées auprès de quelques planteurs montrent que la charge de travail n'entre pas en conflit avec le calendrier des travaux en grande culture, car elle porte surtout sur la plantation et se situe en majorité dans les deux premières années. Pour une partie des opérations techniques, le matériel agricole peut être utilisé le reste étant délégué à la coopérative forestière (Houlès et al., 2005). Des données précises sur les itinéraires techniques ont été fournies par la principale coopérative forestière du projet (la COFOGAR), par le bureau d'étude AFOCEL⁴, ainsi que par les organismes agricoles régionaux (Chambre régionale d'agriculture). Dans une échelle d'espace et de temps identique, la culture d'eucalyptus est comparée à des cultures alternatives, à l'aide d'indicateurs⁵. L'indicateur de la marge brute actualisée cumulée sur 25 ans est un outil de pilotage et de décision dans l'exploitation agricole, ce cumul permet d'évaluer, pour une culture pérenne, moyennant quel niveau de compensation et à partir de quelle durée l'investissement initial est amorti (Babusiaux, 1992). Le calcul de cet indicateur sur une durée de 25 ans montre que la politique régionale d'incitation à la plantation, permise par des aides couvrant la plus grande partie de l'investissement de départ des planteurs permet de rendre le projet relativement attractif sur le plan financier (Figure 1). Si l'on compare le montant des marges brutes cumulées et affectées d'un facteur d'actualisation de 3% pour un hectare d'eucalyptus et pour rotation-type maïs/blé/tournesol, on observe que l'augmentation en pente régulière de la marge brute cumulée, pour l'eucalyptus, en dehors des dates de coupe (et donc de vente), peut être permise par l'éligibilité à différentes aides. Ces aides permettent de réaliser un retour sur investissement plus rapide: i) la subvention régionale à hauteur de

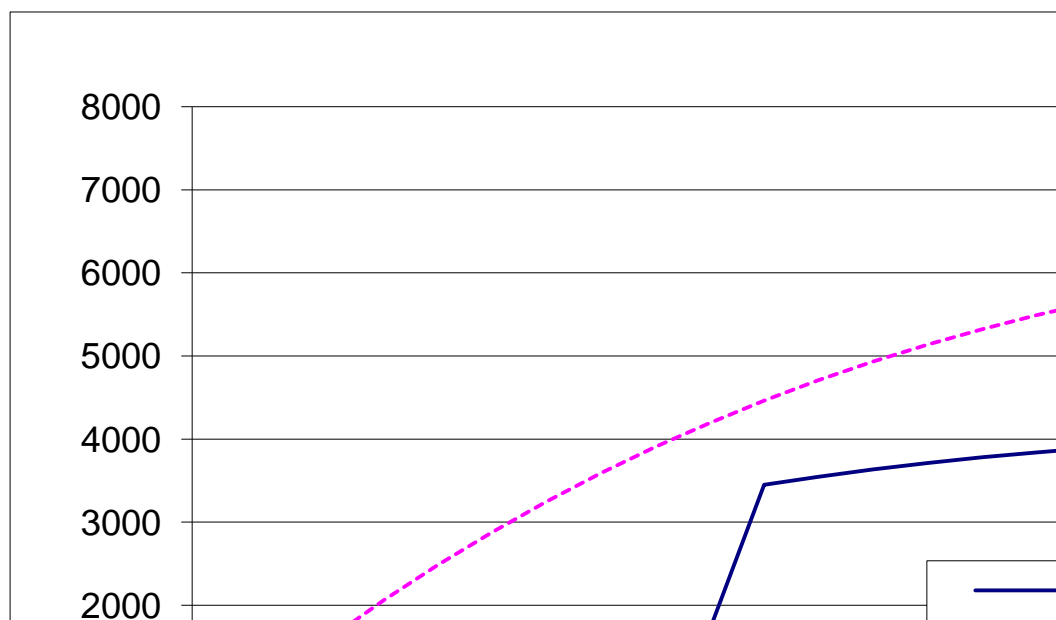
³ C'est pourquoi le programme prévoit des subventions ainsi qu'un système de contractualisation entre notamment les planteurs, l'entreprise papetière et les coopératives forestières,

⁴ Depuis, cet institut technique a été renommé FCBA (Forêt Cellulose Bois Ameublement)

⁵ Les difficultés méthodologiques pour comparer des cultures annuelles et des cultures pérennes ont déjà été abordées dans la littérature (Gavaland A., Réquillart V., Record S., 2004, « Rentabilité du boisement des terres agricoles », *Economie rurale* 281 : 24-38, mai-juin. / Peyron J-L., Terreaux J-P., Calvet P., Guo B., 1998, Principaux critères économiques de gestion des forêts: analyse critique et comparative, *Annals of Forest Sciences*, 55 : 523-551).

50% des frais de plantation engagés ; ii) la prime européenne à la jachère industrielle, éligible jusqu'en 2007, d'un montant de 315 €/ha dans le département de la Haute-Garonne, perçue tous les ans. Des approches plus formalisées, tenant compte des risques pesant sur la production de grande culture, confirment ces résultats (Ridier, 2011).

Figure 1 : marge brute cumulée (en €) sur 25 ans d'un hectare d'eucalyptus et d'une rotation-type en grandes cultures



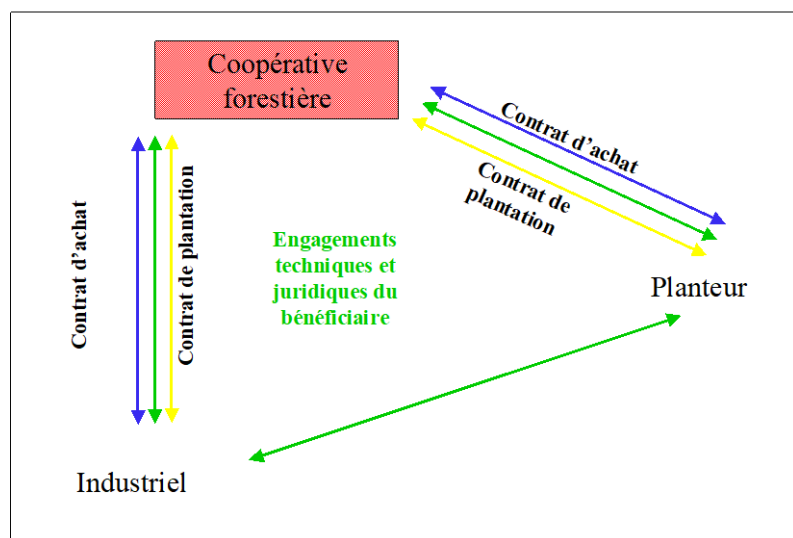
Source : Données prix et aides Chambre Régionale d'Agriculture, COFOGAR, 2006

L'analyse à l'échelle des acteurs de la filière montre que la politique régionale de plantation s'appuie non seulement sur un dispositif de contrats privés entre les planteurs et l'industriel, impliquant également les coopératives forestières, (figure 2), mais aussi sur des conventions entre acteurs privés, et collectivités (Centre Régional de la Production Forestière, Chambre Régionale d'Agriculture, Conseil Régional) (figure 3). Le contrat doit faciliter la coordination marchande en réduisant l'incertitude pour les contractants sur la durée du projet (20 ans). Les différentes sources d'incertitude ont été analysées à la lumière des termes du contrat et des entretiens conduits avec les participants au dispositif (industriel, Conseil Régional, planteurs, coopératives). Les risques liés à des événements exceptionnels (incendie, gel), pouvant conduire l'entreprise papetière à des ruptures d'approvisionnement, sont assurés via une indemnité versée par la partie défaillante, équivalant à la moitié de la valeur de la récolte. Le risque de gel est couvert par une assurance spécifique, couvrant les frais de replantation et la perte financière durant les deux premières années de plantation. Les conditions de l'assurance ont été négociées par l'entreprise papetière et sont plus avantageuses que si le planteur la souscrivait individuellement. Les risques agronomiques liés à la maîtrise technique ne sont pas couverts explicitement. Mais les agriculteurs interrogés considèrent qu'ils sont pris en charge à travers les aides à la plantation du Conseil Régional et le conseil technique fourni par la coopérative. En lien avec le risque technique, la question de la faible réversibilité de la plantation, à la fois du point de vue du statut juridique (au bout de 20 ans, les terres perdent le statut agricole) et du point de vue environnemental (épuisement des sols) a été évoquée par les agriculteurs et les membres de la filière.

« Même si, quand on plante, c'est pour 25 ans, psychologiquement, est-ce qu'après on peut remettre en culture de céréales ou est-ce que la terre est morte ? On ne sait jamais, si le cours des céréales remonte, que son fils veut reprendre: on arrache tout ».

[M. X, agriculteur en Haute-Garonne]

Figure 2 : les relations contractuelles planteur – industriel - coopérative



La mesure du risque encouru par l'agriculteur à la plantation dépend de la taille de l'investissement de départ. Or le contrat impose un minimum de quatre hectares à planter et les coopératives forestières se chargeant de la récolte imposent même un seuil minimum technique de sept hectares. Pour expérimenter la plantation dans un processus d'adoption plus progressif de cette innovation, certains agriculteurs préféreraient planter sur de plus petites surfaces correspondant à des parcelles difficiles (bandes enherbées le long des ruisseaux ou pointes de parcelles en jachère). Ils préféreraient aussi récolter de plus petites quantités pour faire les travaux de récolte eux-mêmes, sans passer par la coopérative et ne pas voir une trop forte augmentation de leur chiffre d'affaire imposable l'année de la récolte. La taille contractuelle des 4 hectares constitue donc un levier au niveau du calcul privé du planteur en terme de moyens à consacrer (temps, matériel de récolte, gestion financière).

Au-delà de la facilitation des coordinations marchandes et de la diminution de l'incertitude pour les planteurs et pour l'industriel, le contrat met aussi en relation des acteurs non liés par des coordinations marchandes, mais institutionnelles et juridiques. Ainsi, la principale institution du monde agricole représentée est la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA). Celle-ci évalue la valeur agronomique des terres agricoles soumises à tout projet de boisement afin de donner son avis sur l'opportunité de ce projet. En général, cet avis s'arbitre en fonction des autres projets présentés pour ces terres, à des fins de production agricole classique par exemple. Pour la plantation d'eucalyptus cette procédure est allégée. Comme le financement est spécifique, lié au contrat planteur-industriel et que ces plantations ne relèvent pas de l'aide au reboisement (second pilier de la PAC), la CDOA est seulement consultée, « pour information »⁶ au vu d'une fiche synthétique. Ainsi, aucun arbitrage ne se fait en CDOA pour décider si il vaudrait mieux laisser la parcelle à des projets d'installation d'agriculteurs ou à d'autres types de projets agricoles. Les chambres départementales d'agriculture, qui sont des échelons plus opérationnels auprès des agriculteurs, ne jouent aucun rôle non plus dans la procédure de réalisation d'un projet de plantation. Ces acteurs para-publics du développement agricole ainsi que les acteurs économiques que sont les coopératives agricoles sont absents du dispositif contractuel car habituellement peu présents dans le système productif forestier. Les relations entre le monde agricole et le monde forestier s'inscrivent d'ailleurs dans une rivalité historique. Le fait que le système de sous-traitance avec les coopératives forestières pour les travaux de plantation et de récolte soit mal accepté par les agriculteurs corrobore cette méfiance mutuelle. Les planteurs enquêtés ont l'impression qu'une grande partie de la rente leur échappe au profit des coopératives forestières. Certains planteurs préféreraient un système de location de machines pour

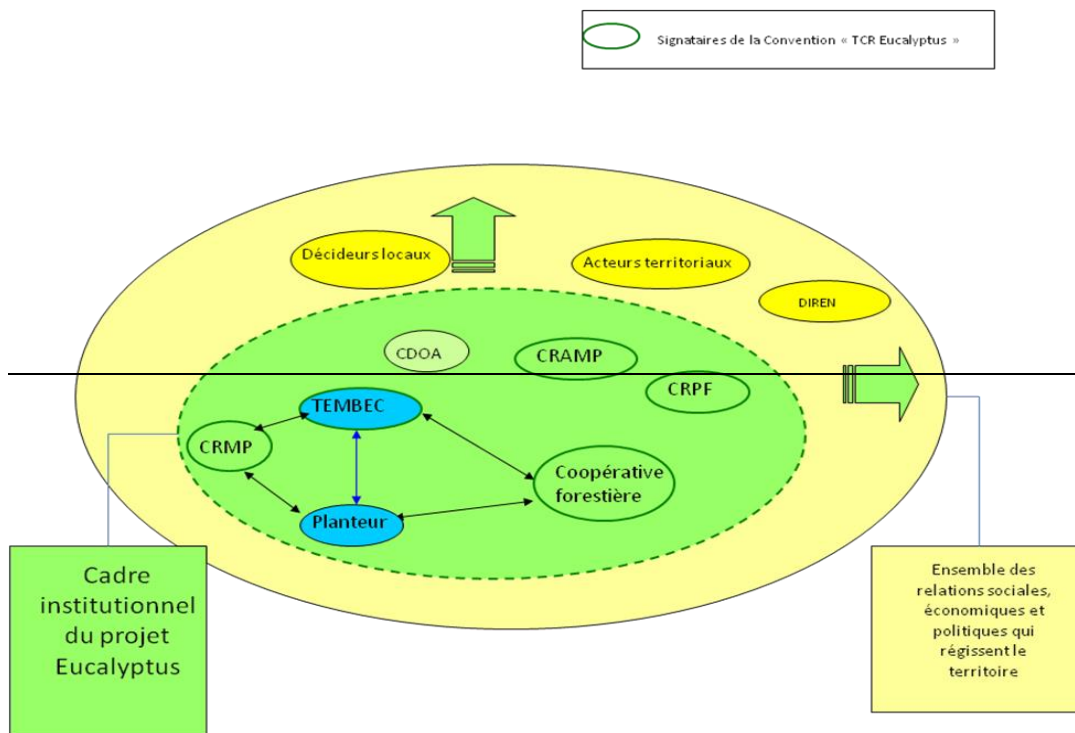
⁶ La procédure prévoit qu'elle soit consultée avant la décision du financeur, mais il est rapporté dans les entretiens qu'en général les dossiers sont soumis "pour information" à la CDOA a posteriori, afin d'observer simplement comment les aides ont été attribuées.

faire les travaux de récolte et de plantation eux-mêmes.

« Il faut le faire soi-même si on veut un minimum de rentabilité. Si on avait une planteuse en commun ou en location, ça serait possible ». [M. L Agriculteur en Haute-Garonne]

La question se pose donc des autres configurations que pourraient emprunter cette filière, impliquant plus fortement des groupements de producteurs et des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA). À ce stade de l'analyse, le système de production ne permet pas aux planteurs de TCR de partager suffisamment les connaissances nécessaires, ni de gérer les problèmes rencontrés, de matériel voire de main d'œuvre. C'est à dire que le système de coordinations marchandes et contractuelles en place ne dispose pas de liens et de coordinations suffisantes entre acteurs professionnels du monde agricole et du monde forestier permettant de diminuer l'incertitude technique et de faciliter l'apprentissage et la diffusion de l'innovation technique.

Figure 3 : le cadre institutionnel du projet et son élargissement aux acteurs territoriaux



4^{ème} partie : Analyse du projet à l'échelle du territoire

Cette phase d'analyse centrée sur l'adoption de l'innovation à l'échelle des planteurs et de la filière n'a pas permis d'identifier toutes les raisons de la faible mobilisation des agriculteurs pour ce contrat de plantation. Plusieurs hypothèses sont formulées à partir de ce résultat. Celle qui a été retenue comme composante essentielle pour la poursuite du programme de recherche vise l'analyse du processus de territorialisation de l'innovation (Ridier et al., 2006). Il s'agit d'étudier les capacités réciproques des acteurs de la politique de plantation (Conseil Régional, entreprise, coopérative forestière) et des acteurs territoriaux locaux (élus, conseillers agricoles, chargés de mission des intercommunalités...) à confronter cette innovation dans un schéma d'organisation discuté collectivement et définissant un projet territorial (figure 5). La recherche est donc identifiée ici à travers la notion de «gouvernance territoriale endogène» (Beuret, Trehet, 2001 ; Beuret, Cadoret, 2010) qui vise à s'extraire des découpages administratifs pour construire des passerelles de collaborations entre l'économie locale, celle des acteurs privés et des citoyens regroupés ou non dans des collectifs. Cette démarche s'opère dans un processus réflexif aidant des collectifs d'acteurs hétérogènes, soulevant des connaissances et des questionnements très différents, à constituer un espace intermédiaire de dialogue, facilitant la compréhension mutuelle de leurs sphères cognitives mais aussi professionnelles (Stassard et al. 2008, Faget 2005).

Définition et concepts de la médiation par le paysage

Notre approche, élargissant les catégories d'acteurs concernés par la mise en oeuvre des politiques publiques territoriales d'un canton rural et forestier soumis à une forte pression périurbaine, doit faciliter la réflexion sur l'inscription territoriale potentielle de l'innovation, mais aussi s'attacher à ce que l'innovation ne vienne pas déstabiliser le projet local mis en avant par la Communauté de Communes du Savès. La notion de médiation a donc été privilégiée pour appréhender la capacité des acteurs locaux à discuter l'intérêt de cette politique publique jusque-là organisée sur une stricte logique de filière et pouvant changer, si la plantation d'eucalyptus était importante, la physionomie paysagère du canton. Si elle n'est pas là pour résoudre un conflit, la médiation doit permettre aux acteurs locaux, comme aux agriculteurs d'ailleurs, de mieux cerner les objectifs d'une politique publique visant à produire une matière première pour une industrie papetière du département et de comprendre les risques ou les opportunités que ces plantations (plus ou moins massives) pourraient faire peser sur le projet territorial du canton (en matière de transformation paysagère plus que d'environnement d'ailleurs !). L'approche se situe donc entre une phase de dialogue territorial créant un espace de débats et une médiation de projet visant, à travers des tiers extérieurs (ici des chercheurs), à construire une perspective commune en regard d'une innovation (Lascoumes, 2002 ; Guihéneuf et al, 2006).

Le but est de situer la place éventuelle de l'innovation dans le projet local de territoire, en cherchant à faire s'exprimer les stratégies collectives éventuelles, en utilisant le paysage⁷ comme cadre d'entrée pour la réflexion sur la notion de bien commun, issu d'un construit territorial plus largement partagé (Lascoumes, Le Bourhis, 1998). Le paysage est donc utilisé comme un outil de croisement des regards, dans une réunion basée sur la projection de scénarios d'évolution des paysages du canton de Rieumes, définie sous la forme d'un bloc-diagramme du paysage. Cette réunion invite les participants (des agriculteurs, des conseillers agricoles, des élus du canton, des habitants, des responsables associatifs locaux, un chargé de mission territorial du Conseil Général) à transcrire les différentes stratégies possibles, souhaitables ou à proscrire. Ce support iconographique largement utilisé dans des approches de médiation favorisant l'élaboration de projet de développement local (Candau et Michelin, 2009) constitue un modèle interprétatif du paysage confrontant les stratégies individuelles ou sectorielles des acteurs présents à des stratégies collectives d'aménagement du territoire à une échelle locale. Des blocs-diagrammes paysagers et des photomontages réalisés par les chercheurs sont privilégiés pour appuyer un questionnaire semi-directif facilitant le repérage des principaux thèmes ou sujets à aborder (Michelin 2000, Michelin et al., 2005, Paradis et Lelli 2010). Le paysage permet de sortir du champ technique (contrat de plantation et conduite de la parcelle plantée) pour amener le planteur potentiel à prendre conscience de son action dans le territoire environnant, d'en légitimer l'intérêt dans un cadre professionnel, d'en discuter avec d'autres acteurs les conséquences éventuelles (sur le paysage mais plus largement aussi en rapport avec le projet de territoire énoncé). Ces supports de projection collective basés sur l'insertion de la forme prise par les plantations d'eucalyptus dans un paysage existant constituaient une forme d'incarnation physionomique de l'innovation, permettant aux participants de discuter d'une éventuelle action de plantation nourrissant le questionnement sur la production de connaissances du territoire et de ses orientations stratégiques et pas simplement sur la stricte question de la place de l'eucalyptus dans l'agriculture du canton.

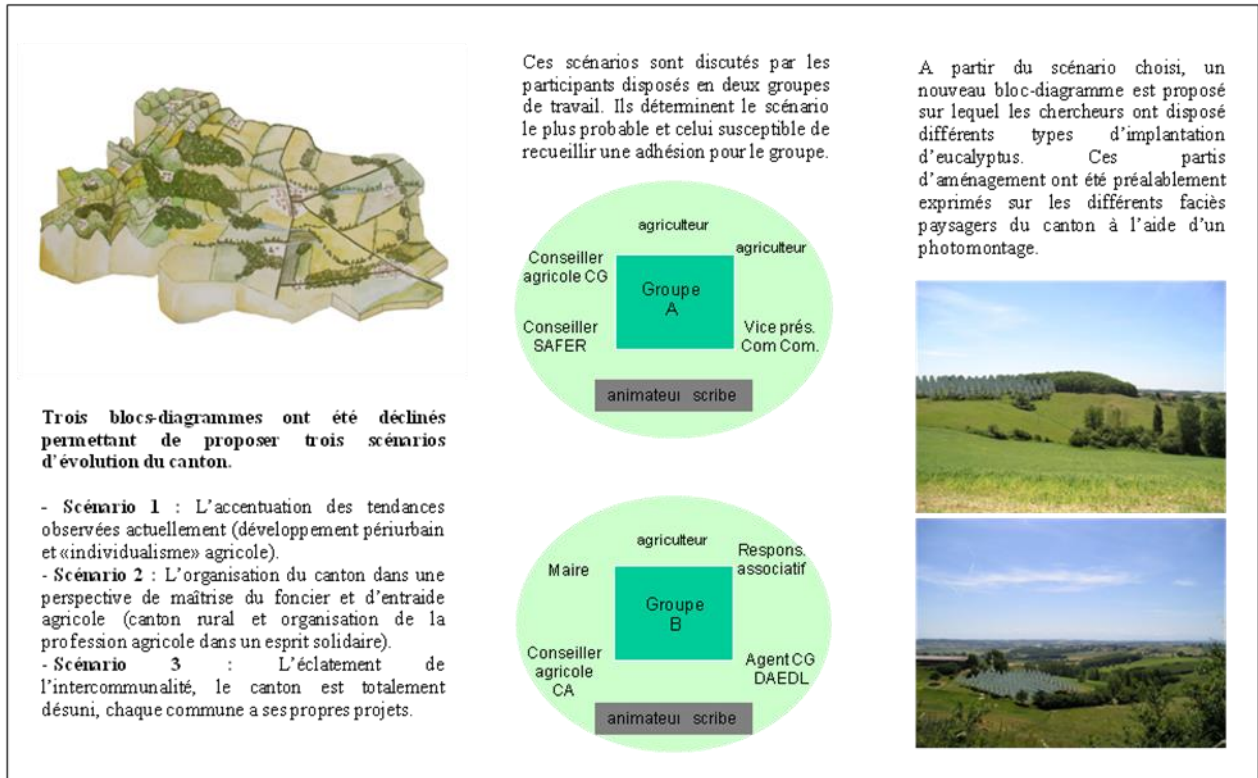
Outils et méthode

Sur le plan méthodologique, le dispositif définit trois étapes (figure 4). La première étape consiste, en amont de la réunion de médiation, à recueillir, par enquêtes individuelles, les stratégies de propriétaires fonciers et d'acteurs sur plusieurs communes du canton (agriculteurs, élus, propriétaires forestiers), dans l'objectif de formuler plus tard des scénarios prospectifs de ce pourrait être l'évolution du canton dans 20 ans. Près de 20 personnes ont été enquêtées dans des profils d'acteurs majoritairement agricoles, mais également des élus locaux, le représentant de l'Office National des Forêts gestionnaire

⁷ Nous définissons le paysage comme «une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention Européenne du Paysage).

des forêts communales du canton...etc. Au cours de cette étape individuelle, il s'agit de faire exprimer les perceptions des enquêtés sur les paysages dans lesquels ils vivent et/ou travaillent, et s'ils identifient les processus d'évolution du paysage et peuvent en révéler les principales causes (Bignan, 2006).

Figure 4 : supports d'enquêtes et de médiation par le paysage



La deuxième étape réunit ces acteurs porteurs d'intérêts et de visions différentes sur le territoire afin de discuter autour de scénarios prospectifs construits par les chercheurs. L'exercice est ici collectif, rassemblant autour d'une même table une partie des participants à la phase individuelle précédemment décrite. Deux groupes de cinq personnes sont constitués, composés d'élus ou de techniciens territoriaux (maire, communauté de commune, conseil général), de responsable associatif (association pour l'environnement), d'agriculteurs et de techniciens agricoles (SAFER, conseiller technique). Ils sont répartis par les chercheurs autour de plateaux de discussion mettant à disposition trois scénarios d'évolution du paysage élaborés à partir des données socio-économiques mais aussi paysagères recueillies par les chercheurs (scénario 1 ; individualisme agricole, scénario 2 ; organisation et maîtrise du foncier, scénario 3 : éclatement de l'intercommunalité). Ces trois scénarios sont représentés sur un bloc-diagramme paysager et se distinguent par la plus ou moins forte maîtrise du foncier et par l'importance des coordinations entre les agriculteurs et les autres acteurs (locaux, départementaux...). Les deux groupes discutent par le biais des représentations iconographiques proposées de l'avenir du territoire, dans ses orientations spatiales mais aussi et surtout économiques. L'utilisation du bloc-diagramme paysager est ici privilégiée, à deux échelles spatiales : d'une part celle du territoire cantonal étudié, permettant une représentation globale des motifs paysagers principaux du canton (relief, réseau hydrographique simplifiés, parcellaire agricole, faciès forestiers, répartition de l'habitat...), d'autre part celle des exploitations agricoles enquêtées figurant l'organisation du foncier (types de parcelles et cultures associées, stratégie de l'exploitant à court et moyen terme...). Les participants choisissent le scénario qui leur semble soit le plus probable, soit celui qu'ils aimeraient voir se réaliser, en argumentant leur choix. Cette deuxième étape ainsi que la suivante permettent d'impliquer les acteurs territoriaux dans la démarche de médiation.

La troisième étape vise à faire dire aux acteurs comment ils voudraient voir «leurs paysages» en présence ou pas de plantations d'eucalyptus (sous-entendant du même coup ce qu'ils refuseraient de

voir). Le paysage est alors qualifié dans ses dimensions esthétique, affective, identitaire mais également prenant en compte les changements entraînés par le scénario choisi. Des photomontages sont utilisés, présentant différents types d'implantation des eucalyptus (en bosquets, en plantations rectilignes sur de grandes parcelles, en continuité d'espaces forestiers existants) sur lesquels les participants débattent et se déterminent. Les réflexions sont à ce niveau plus ciblées sur : le type de localisation géographique des parcelles potentielles, leur insertion dans le paysage, les contraintes possibles à l'exploitation future...

Le paysage est ici un prétexte à figurer une réalité tangible et partageable par tous quitte à en reconnaître certaines exagérations de tendances. L'innovation ici questionnée n'est pas tant dans le processus d'engagement des acteurs à la médiation par le paysage que dans les supports construits par les chercheurs pour renvoyer une image des pratiques portées sur le territoire. Sur le plan de l'analyse des débats, l'équipe de recherche a privilégié un traitement qualitatif des discours émis, utilisant pour une table de discussion l'enregistrement vidéo, pour l'autre la tenue d'une grille de retranscriptions renseignée par un script.

Résultats

Nous nous attacherons ici à présenter les principaux enseignements issus de la réunion de médiation engagée au siège de la Communauté de Communes du Savès. Nous analyserons en quoi cette démarche a éclairé la politique publique de plantations, permettant même aux participants à la réunion de capter l'innovation potentielle, comme un levier supplémentaire dans le positionnement du territoire face à la pression exercée sur le foncier par le développement de l'agglomération toulousaine.

Lors de la réunion de médiation, les deux tables de discussion ont été amenées à opérer des choix de scénarios d'évolution du territoire puis, dans un deuxième temps des choix sur la place que pouvait prendre une politique d'incitation à la plantation d'eucalyptus dans le scénario choisi.

Les enjeux révélés par les participants positionnent les plantations d'eucalyptus dans un quadruple rapport : à l'objet (*« je ne pense pas que cet arbre puisse bien pousser sur ces terrains pauvres »*), à l'espace (*« je ne souhaite pas voir le bourg encerclé par des plantations qui fermeraient le paysage... »*), au temps (*« ce n'est pas une vraie forêt puisqu'elle est coupée tous les 8 ans ! »*) et à son appropriation par les individus (*« personnellement cet arbre n'a rien à faire dans la campagne environnante, il n'est pas une essence locale »*)⁸.

Si les scénarios d'évolution désignés ont été sensiblement différents dans les deux groupes (malgré une composition relativement similaire dans les profils dont des agriculteurs, des élus, des conseillers agricoles...), le choix a essentiellement divergé sur la question de la cohabitation entre des problématiques agricoles (rentabilité, irrigation, contraintes techniques,...) et urbaines (pression foncière, cadre de vie pour les habitants, pour les touristes). Un groupe a ainsi clairement privilégié un scénario où l'agriculture gardait une place prépondérante c'est-à-dire rentable économiquement pour les agriculteurs dans le projet intercommunal, l'autre s'étant plutôt prononcé en faveur du *« rêve idéaliste de voir les agriculteurs comme des entrepreneurs dans l'entretien des paysages, du cadre de vie, de l'environnement »*.

Dans les deux groupes formés lors de la réunion, nous avons vu émerger deux réflexions intéressantes et partagées par une majorité de présents. La première réflexion visait à positionner l'eucalyptus comme une opportunité pour le territoire. L'élément végétal conduit en TCR devenait un *« rempart contre l'urbanisation »*. Même dans un schéma rectiligne de plantation, ces dernières n'ont pas été identifiées comme un motif de dégradation paysagère par les participants. Au contraire, certaines personnes non issues du monde agricole (dont des élus, des chargés de mission de collectivités territoriales) ont vu dans ces TCR d'eucalyptus un nouveau *« poumon vert »*, entretenant de fait une

⁸Toutes ces citations sont issues de propos tenus par certains participants à l'occasion des entretiens individuels ou de la réunion de médiation.

confusion entre un espace de production sylvicole et l'idée de création d'un nouvel espace de nature. Cette attitude constitue à notre sens une opportunité exprimée par des élus ayant des difficultés à maîtriser le foncier (agricole en particulier) et adoptant autour de l'eucalyptus une stratégie de défense du « vert contre le béton ». De plus, les non-agriculteurs associent souvent l'eucalyptus à la forêt, oubliant l'aspect plantation et culture intensive mais réagissant de la même manière à l'évocation d'une coupe d'eucalyptus qu'à une coupe forestière classique.

Du moment qu'il y a des arbres plantés, ça me va, car je suis pour la forêt ».

[M V, habitante du canton, responsable associative]

Certains des participants ont été amenés à positionner l'agriculture comme une ressource territoriale à part entière, véritable « *bastion contre l'urbanisation* ». L'agriculteur y devient un acteur de la conservation de « l'écran vert ». L'agriculture joue alors un rôle de préservation de l'identité rurale, de support de cadre de vie et d'activités récréatives ou marchandes comme le tourisme (sans que ne soit jamais réellement discutée la possible rémunération par la collectivité de cet entretien de l'espace). Mais cette position affichée lors de la réunion est nuancée par un agriculteur présent déjà planteur exprimant le fait qu'il n'est pas forestier et ne veut pas le devenir. Il ne conçoit d'ailleurs pas la plantation d'eucalyptus comme une forêt mais comme une culture d'arbres. Il ne veut pas non plus « sous-traiter » les activités de conduite de la plantation à une coopérative forestière estimant que certaines tâches seraient effectuées en méconnaissance totale du fonctionnement de ses parcelles agricoles (périodes inappropriées pour entrer dans des parcelles dont les sols sont parfois gorgés d'eau, et pouvant produire des tassements et ornières difficiles à rattraper ensuite...). Pour toutes ces raisons, les agriculteurs présents à la réunion dans les deux groupes ne se sentent pas sensibles à l'argument d'un éventuel rôle à jouer dans le caractère multifonctionnel de l'espace rural local. Tout au plus, la plantation d'arbres conduits en TCR peut constituer selon eux une ressource agricole et modifier pour un panel d'acteurs plus important les fonctions et l'image de l'agriculture dans ce territoire périurbain. Les conditions de compétitivité de l'eucalyptus et des arbres conduits en TCR identifiées au-delà d'une approche en termes de filière⁹ constituent un moyen de diversifier les sources de revenu pour les agriculteurs, mais aussi de montrer une forme de « modernité » d'un territoire rural sous influence urbaine. Ce dernier résiste ainsi à la ville en plantant des arbres même si la logique sous-tendue reste industrielle et non patrimoniale.

De même, durant la réunion de médiation, les deux groupes de participants constitués ont choisi des horizons de projection différents afin d'envisager la plantation d'arbres. L'un s'est projeté dans un paysage agricole à court terme presque tel qu'il se présente au moment de la réunion, l'autre a envisagé un paysage à plus long terme (plus de 20 ans), avec retrait des activités agricoles traditionnelles et dès lors possibilité d'y envisager des arbres en remplacement. Par conséquent, les schémas d'évolution de la zone sont différents pour les deux groupes et les stratégies d'insertion de l'eucalyptus diffèrent aussi. La seule réunion de médiation permet donc difficilement d'aboutir à la formulation d'un projet collectif (mais ce n'en était pas l'objectif non plus). En revanche, elle montre que l'implantation d'eucalyptus est l'occasion d'engager un « dialogue territorial » autour de la place de l'arbre et des fonctions qu'il pourrait occuper dans un espace agricole en voie d'urbanisation rapide. Elle permet également d'identifier les espaces qu'il convient de préserver de tout changement, de ceux qui ont une capacité de transformation compatible avec le projet de la Communauté de Communes. Ainsi, les secteurs agricoles de la dernière terrasse de la Garonne sont considérés comme des paysages qu'il faut à tout prix préserver de l'urbanisation et de la plantation d'eucalyptus car ils renvoient au Gers voisin, offrent une variété de paysages (forestiers, d'élevages surtout équins, d'habitat rural) encore préservés. Les forêts communales comprises entre ce secteur et la moyenne terrasse agricole et urbanisée sont elles des motifs paysagers auprès desquels la plantation de TCR semble acceptée et compatible avec l'activité de loisirs du canton (randonnées pédestres et équestres).

⁹ Les collectivités peuvent s'adresser à de nouveaux opérateurs pour mettre en place des projets locaux de bois-énergie et peuvent donc aussi être à l'origine de plantations dans des objectifs d'aménagement ou de gestion des risques environnementaux.

Dans une quatrième étape méthodologique qui n'est pas développée dans cet article, les stratégies individuelles de planteurs potentiels ont été confrontées aux représentations paysagères qui ont été collectivement construites lors de la réunion de médiation. Le bloc-diagramme paysager a été une nouvelle fois utilisé pour appréhender, à l'échelle de quelques planteurs, les stratégies potentielles pouvant les amener à se diversifier en plantant des TCR d'eucalyptus (Castellan, 2009). Le panel de personnes rencontrées ne permet cependant pas de tirer des résultats de cette approche (cinq personnes enquêtées dont trois agriculteurs et deux collectivités locales dont le foncier communal était susceptible d'accueillir des plantations d'eucalyptus). Tout au plus, l'enquête a confirmé quatre points importants dans la construction d'un protocole stable de l'innovation. Tout d'abord, les agriculteurs, planteurs potentiels interrogés ne veulent pas dépendre de la seule filière papetière dans les débouchés. Ils revendiquent une plus grande flexibilité de ces derniers en liaison avec les filières bois-énergie, BRF¹⁰ en constitution. Ils insistent ensuite sur la possibilité de décliner plusieurs stratégies foncières autour de la plantation en TCR : afin de diversifier leur activité ou pour valoriser des terres peu fertiles et/ou éloignées du siège d'exploitation. Ils aspirent également à posséder une marge de manœuvre sur les choix du mode de gestion des parcelles en TCR, pour prendre en charge, seul ou en coopération d'agriculteurs, la conduite du peuplement et les travaux de récolte. Enfin, certains attendent, pour adhérer au contrat de plantation, que la surface minimale à planter soit réduite (moins de quatre hectares) pour leur permettre d'expérimenter sur le terrain la conduite d'arbres avant de la développer. Nous assistons ici à l'expression affichée d'un temps d'apprentissage de l'innovation, étape complètement évacuée de l'accompagnement au programme de plantation.

Conclusion

La recherche menée a montré les problèmes posés par le développement d'une ressource générique, proposant un motif nouveau dans le paysage, comme l'eucalyptus en Midi-Pyrénées. Ces problèmes sont assez différents de ceux soulevés par la littérature économique à propos du développement de produits spécifiques. Néanmoins des similitudes existent, notamment sur les ressources à mobiliser telles que les apprentissages sociaux, les changements organisationnels et de gestion, ou la nécessaire acquisition de normes et de règles communes ou environnementales pour intégrer cette innovation. Il nous paraît intéressant de montrer, à travers le cas étudié, qu'une généralisation des approches théoriques du développement territorial est possible. L'approche par le paysage constitue une expérience réussie sur le plan de l'adhésion à la démarche méthodologique proposée. Elle reste encore cependant relativement limitée dans sa capacité à percoler les actions sur le territoire, restant le plus souvent dans une forme de méta-réflexion sur le processus de territorialisation (Debarbieux, 2008). D'une certaine façon, même s'il s'agit de produire une ressource banale valorisée sur le marché, l'insertion de cette production dans le système productif existant passe par des innovations organisationnelles et plus généralement institutionnelles. Ces dernières portent sur les facteurs ou les ressources, privés ou collectifs, intervenant en tant qu'ingrédients indispensables dans cette production. Les surfaces agricoles initialement visées par le projet en Midi-Pyrénées ont un statut « marginal » au regard du calcul privé des exploitants. Ce sont des terres caractérisées par une faible rente économique et une faible valeur agronomique. La politique publique a visé ces terres marginales sans considérer que ce statut dépendait aussi de l'évolution des politiques publiques, pas uniquement agricoles, mais aussi des autres projets de développement à l'œuvre dans les territoires. La possibilité de mobiliser les terres « marginales » suppose également le passage d'un usage à l'autre (des cultures céréalières à la plantation de TCR) sans inertie ni coûts particuliers (par exemple, d'apprentissage de gestion et d'organisation interne). À l'issue de ce travail d'analyse à l'échelle des planteurs, de la filière et des territoires, il apparaît que d'autres facteurs que la terre sont à considérer : i) des facteurs internes à l'exploitation (apprentissage, travail, caractéristiques de l'agriculteur : âge, endettement, capital...), ii) des facteurs externes tels que les organisations d'encadrement de son activité mais aussi des synergies potentielles à inventer avec des projets locaux ou d'aménagement du territoire. Le travail

¹⁰ Bois Raméal Fragmenté

mené a confirmé l'absence d'un dispositif institutionnel d'accompagnement de cette innovation. Cette situation est sans nul doute à l'origine de la faible réussite de la politique d'incitation à la plantation de TCR en Midi-Pyrénées. Il manque de toute évidence un système plus large d'acteurs et de coordinations pouvant contribuer à un véritable processus cumulatif d'apprentissage et d'innovation. Un autre enseignement intéressant de cette étude concerne l'efficacité de l'intervention publique dans sa tentative de créer localement une filière de production d'eucalyptus moyennant un système de contractualisation impliquant un ensemble assez complet d'acteurs économiques et techniques. Au-delà des acteurs impliqués par le contrat, le programme n'a cependant jamais réellement considéré les enjeux territoriaux, l'appréhension des enjeux spatiaux comme un élément de contexte et de dynamique. L'entreprise papetière qui a accompagné cette recherche a eu du mal à cerner cette nécessité d'ancrer l'innovation auprès d'autres acteurs que les agriculteurs pour inciter ces derniers à planter. Ils n'avaient pas conscience à quel point, à l'échelle du territoire, de nouveaux acteurs et des projets de territoire de plus en plus nombreux, inscrivent aujourd'hui de nouveaux niveaux de décision. L'intervention de ces acteurs (chargés de mission des intercommunalités, animateurs des projets de Pays...) tend à questionner ou à redéfinir les règles pour valider ou invalider les choix au niveau de la filière.

Le recours à une démarche de médiation permettant à une diversité plus grande d'acteurs de connaître le programme régional de plantation, d'en saisir les enjeux et les risques, pour les agriculteurs mais aussi pour les territoires, a été une étape importante du programme. Elle a servi de support pour discuter des scénarios d'évolution de l'agriculture dans un canton périurbain où la progression du pavillonnaire semblait pour beaucoup inexorable. Un dialogue nouveau s'est instauré entre les participants, basé à la fois sur la reconnaissance des difficultés du métier d'agriculteur et sur les potentialités d'innovation que ce dernier pouvait activer, notamment par l'intermédiaire de la plantation d'arbres en TCR. Elle a fait émerger des «alliances» que l'on peut qualifier de circonstances¹¹ entre acteurs départementaux et élus permettant au-delà des eucalyptus d'apporter un éclairage nouveau sur le rôle de la forêt dans le projet territorial du canton. Elle a également permis un partage des représentations de l'espace rural véhiculées par les différents participants. Certains ont réagi comme des personnes anciennement installées et ancrées dans des repères paysagers qui incarnent la ruralité. D'autres originaires de grandes villes ont mis en avant une campagne-décor plus ou moins stéréotypée (Husson 2008).

L'utilisation de représentation graphique exprimant les caractéristiques paysagères du canton a permis de poser d'une manière différente le questionnement sociétal mais aussi territorial d'une innovation pouvant certes modifier le paysage, mais aussi et surtout transformer les orientations locales de projets. Ainsi, les participants à ce dispositif d'animation ont clairement affiché leur préférence à voir planter des arbres, même conduits en TCR, plutôt qu'à voir s'urbaniser la campagne. Ils ont, au-delà de cette attitude d'opportunité pour tenter de freiner cette dynamique, admis qu'une gouvernance locale devait à présent se construire autour d'enjeux forestiers qui étaient jusque-là compris dans une stricte acception patrimoniale. Un travail sur l'avenir de la filière en construction devrait être prolongé pour intégrer deux dimensions supplémentaires. La première est l'usage du bois à des fins énergétiques (chauffage directement ou après transformation en plaquettes ou sous d'autres formes). Cet usage est certainement concurrent de celui en pâte à papier. La deuxième dimension devra concerner les autres essences de bois qui sont techniquement conduites en TCR (saules, robiniers, etc.). Les concurrences entre usages et entre plantations sont susceptibles de créer des meilleures conditions de développement de la filière.

Enfin, sur un plan plus opérationnel, cette recherche sur l'innovation technique et institutionnelle en agriculture aura montré que l'innovation qui consiste à convaincre des agriculteurs à adopter une conduite forestière comme moyen de diversification de leur activité, oblige à développer des démarches d'expérimentation permettant à ces derniers de juger en situation des contraintes et avantages de cette nouvelle stratégie. Elle a enfin donné aux industriels des repères non négligeables

¹¹ Nous justifions ce terme par le fait qu'au-delà de la démarche de médiation engagée, le sujet semblait jusque-là ignoré par les élus, ne pensant pas vraiment qu'un service du Conseil Général pouvait promouvoir une politique forestière sur ce territoire...

sur les modalités de gouvernance des territoires qui transforment aujourd'hui considérablement les règles d'une politique de contrats, dans un marché du bois incitant au développement du bois-énergie dans des projets territoriaux, dimensionnés localement autour des ressources ligneuses de proximité. L'incitation conduite autour de cette politique publique de plantations d'eucalyptus doit donc à l'avenir intégrer la dimension locale des projets territoriaux (dans l'appréhension de collectifs d'acteurs hétérogènes) et ne pas s'inscrire strictement dans une logique purement industrielle qui peut cloisonner des espaces de dialogue censé expliciter, discuter l'innovation. Cette démarche de recherche révèle cependant une tentative plutôt avortée d'une incitation publique qui n'est pas parvenue à enrayer les difficultés économiques d'une filière papetière en crise et dont le marché français peine à subsister dans un système concurrentiel mondialisé (CGAAER, 2008)

Bibliographie

- Babusiaux, D., 1992, *Décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise*, éditions Technip, collection Economie et statistiques, 647 p.
- Beuret, J-E., Cadoret, A., 2010, *Gérer ensemble les territoires. Vers une démocratie coopérative*. Editions Charles Léopold Mayer, Essai N° 178, 226 p.
- Beuret, J-E., Trehet, C., 2001, « Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales ». *Le courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°43, pp.25-39.
- Bignan, N., 2006, « L'inscription territoriale de la ressource « eucalyptus » en Midi- Pyrénées : exemple du canton de Rieumes », mémoire pour l'obtention du Diplôme des l'ENSHAP, INH, Angers
- Candau, J., Michelin, Y., 2009, *Paysage, outil de médiation*. IFV, collection APPORT Agriculture et Paysage, n° 8, décembre, 23 p.
- Castellan, C. 2009. Arbres et agriculture, quel arbitrage technico-économique et quelle place dans les projets d'aménagement territoriaux? Mémoire de master 2. Université Bordeaux II. Septembre.
- CGAAER, 2008, « La forêt française en 2050-2100 : essai de prospective. », Cèdre, 148 p.
- Coase R., H., 1988, "The firm, the market, the law", New York, University of Chicago Press.
- Coase, R.,H., 1960, "The Problem of Social Cost". *The Journal of Law and Economics*, 3, pp.142-162
- Colletis, G., Pecqueur, B., 2004, « Révélation de ressources spécifiques et coordinations situées », communication au IVièmes journées de la Proximité, Marseille, 17-18 juin.
- Colletis, G., Rychen, F., 2005, « Entreprises et territoires : proximité et développement local », in Pecqueur & Colletis, *Proximités et développement local*, L'Harmattan
- Cooke, P., 2004, "Regional innovation systems, an evolutionary approach", in Cooke, P., Heidenreich, M., Braczyk, H. J., eds, *Regional innovation systems, the role of governance in a globalized world*, 2nd edition, Routledge, N-Y, pp. 1-18
- Debarbieux B., 2008, « A-t-on vraiment besoin du concept de territorialité », in Geodoc « Mobiliser la notion d'acteur en géographie », n°55, Toulouse, PUM, pp. 33-37
- Faget, J., 2006, « Médiation et post-modernité. Légitimation ou transformation de l'action publique? », *Négociations*, 2006/2, n°6, pp.51-62.
- Gilly, JP., Wallet, F., 2005, « Enchevêtrement des espaces de régulation et gouvernance territoriales », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°5, pp.699-722.
- Guilhéneuf, PY., Cauchoix, F., Barret, P., Cayre, P., 2006, *La formation au dialogue territorial. Quelques clés issues d'une réflexion collective.*, Educagri Editions, 194 p.
- Houlès, R., Martineau, A., Képhaliacos, Ch., Lelli, L., Ridier, A., 2005, *Approche interdisciplinaire de la gestion de l'eucalyptus dans un cadre de développement durable, volet sciences économiques et sociales, bilan de l'année 2005, document de travail*, ENFA.
- Husson, JP, 2008, *Envies de campagne. Les territoires ruraux français*. Ellipses Editions, collection

Carrefours, septembre, 207 p.

- Lascoumes, P., 2002, « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », *Revue française d'administration publique*, 2002/3, n°103, pp.369-377.
- Lascoumes, P., Le Bourhis, J-P., 1998, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, volume 11, n°42, deuxième trimestre, pp.37-66.
- Massard, N., Torre, A., Crévoisier, O. , 2004, "Proximité Géographique et Innovation" in Pecqueur B. et Zimmermann J.B. (eds), *Economie de Proximités*, Hermès, Paris
- Michelin, Y., 2000, «Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense », *Cybergéo*, n°118, 10 janvier, 15p.
- Michelin, Y., Paradis, S., Lelli, L., 2005, "When inhabitants photograph their landscapes to prepare a local sustainable development project : new perspectives for the organisation of local participative discussion groups", *Journal of Mediterranean Ecology*, vol. 6, n°1 : 19-32. <http://www.jmcecolgy.com/%5Cpdf%5C2005%5C19-32%20MICHELIN.pdf>
- Papy, F., Torre, A., 2002, Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles ? *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n° 33, pp.151-169.
- Paradis, S., Lelli, L., 2010, «La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires*, Dossier 13 : Paysage et participation. <http://developpementdurable.revues.org/index8548.html>
- Ridier, A., 2011, "Farm level supply of short rotation woody crops, economic assessment in the long term for household farming systems", *Canadian Journal of Agricultural Economics*, à paraître
- Ridier, A., Kephaliacos C., Lelli, L., 2006 « Les difficultés de l'insertion d'une activité forestière innovante dans les exploitations agricoles : l'eucalyptus en Midi-Pyrénées », *actes du colloque GECOREV*, juin, Saint-Quentin-en-Yvelines, 16 p.
- Stassart, P.-M., Mormont, M., Jamar, D., 2008, « La recherche-intervention pour une transition vers le développement durable. », *Economie Rurale*, n° 306, juillet-Août, pp.8-22.
- Williamson O.E., 1979, "Transaction Cost Economics : the governance of contractual relations", *Journal of Law and Economics*, 22: 233-261